

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements de dépenses et de recettes réalisés au cours de l'année. Il s'agit de la réalisation du budget 2021 qui a été voté le 14 avril 2021.

Ces mouvements sont répartis en 2 sections : fonctionnement et investissement.

1. Les résultats de l'exercice 2021 sont les suivants :

FEUILLE DU RESULTAT 2021

SECTION	DEPENSES	RECETTES	DIFFÉRENCE
INVESTISSEMENT	6 005 522,75	5 262 455,97	-743 066,78
* réalisé	3 102 426,40	1 689 928,79	-1 412 497,61
* résultat antérieur 001	2 903 096,35	0,00	-2 903 096,35
* excédents de fonctionnement capitalisé 1068		3 572 527,18	3 572 527,18
Restes à réaliser	1 058 296,56	0,00	-1 058 296,56
Besoin de financement			-1 801 363,34
FONCTIONNEMENT	30 182 044,97	36 428 535,88	6 246 490,91
* réalisé	30 182 044,97	32 943 184,28	2 761 139,31
* résultat antérieur 002		3 485 351,60	3 485 351,60
TOTAUX	36 187 567,72	41 690 991,85	4 445 127,57

Définition des sections :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Ainsi, nous retrouvons :

- ✓ **Les recettes de fonctionnement** qui correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, temps d'activités périscolaires, centres de loisirs, école municipale de musique, médiathèque, cours municipaux, cimetière,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et à diverses subventions.
- ✓ **Les dépenses de fonctionnement** reprennent la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel municipal, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations allouées aux organismes publics et les intérêts des emprunts.

Le budget d'investissement reprend :

- ✓ **Les recettes d'investissement en 2021** reprennent les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues (État, Région, Département, Métropole européenne de Lille,...) en lien avec les projets d'investissement retenus.
- ✓ **Les dépenses d'investissement** qui concernent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux et du remboursement du capital de la dette.

2. Zoom sur les résultats de l'exercice 2021 :

A. Quelques chiffres clés

- ✓ Un excédent de fonctionnement de l'exercice de 2,7 millions d'euros
- ✓ Une diminution de la Dotation Forfaitaire en provenance de l'État de 9 491 € en 2021 soit une diminution de 1 501 875 € depuis 2016

B. Un autofinancement satisfaisant compte tenu du contexte perturbé :

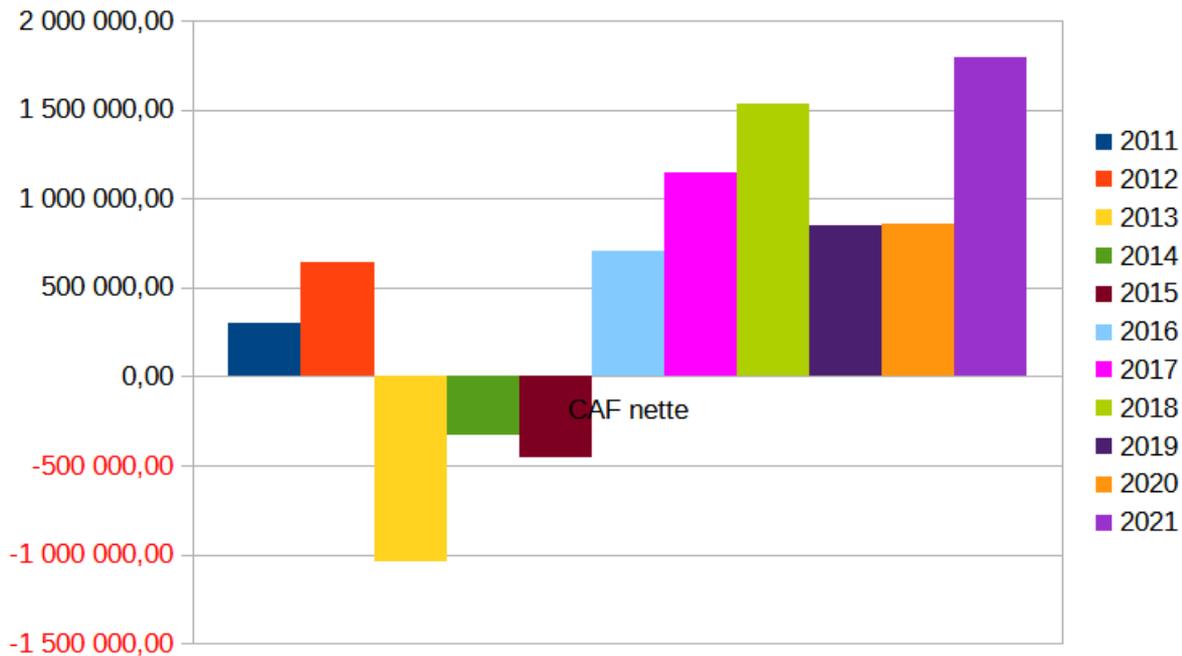
Grâce à ses efforts de gestion, la Ville n'a pas consommé la totalité des crédits inscrits au Budget primitif 2021 en section de fonctionnement et a, par ailleurs perçu, plus de recettes qu'escompté compte tenu :

- de la reprise de l'activité des services à la population avec la fin de la crise sanitaire
- de la compensation très favorable de l'État dans le cadre de la perte du produit de la taxe d'habitation
- de la hausse du produit issu des droits de mutation

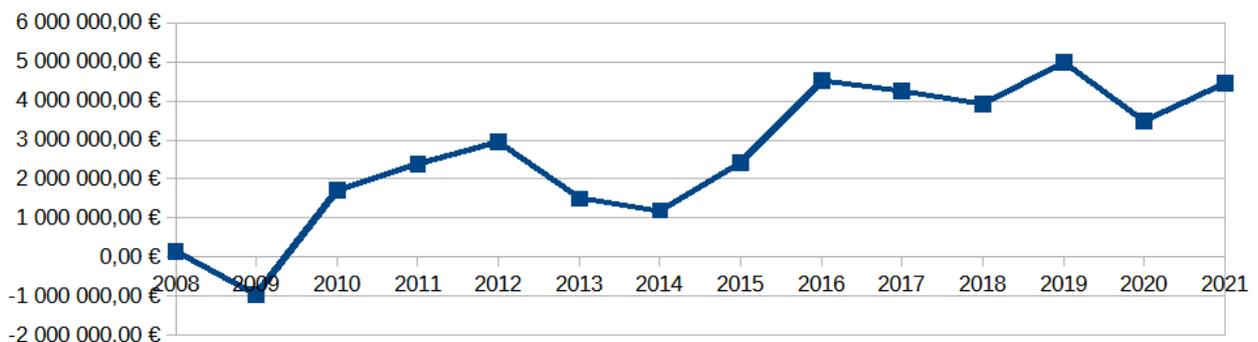
Dès lors, l'exercice 2021 dégage un excédent de fonctionnement de 2 761 139,61 €. Cet excédent permet d'assurer cette année encore une capacité d'autofinancement nette positive (CAF nette), indicateur objectif de la santé financière d'une collectivité (1 791 205,55 €). Il convient de noter que

cet indicateur qu'est la CAF nette est minutieusement étudié par les collectivités territoriales. Cet excédent de fonctionnement permet donc de limiter le recours à l'emprunt, la ville se trouvant dans un contexte d'endettement très raisonnable et en dessous de la moyenne des collectivités de notre strate.

Cet excédent de fonctionnement vient s'ajouter à ceux des exercices précédents, pour afficher en 2021 un excédent cumulé de 6 246 490,91 €. Compte tenu du déficit d'investissement (743 066,78 €) et du solde des restes à réaliser (1 058 296,56 €), le solde de l'excédent de fonctionnement à reporter en 2022 est de 4 445 127,57 € (compte 002).

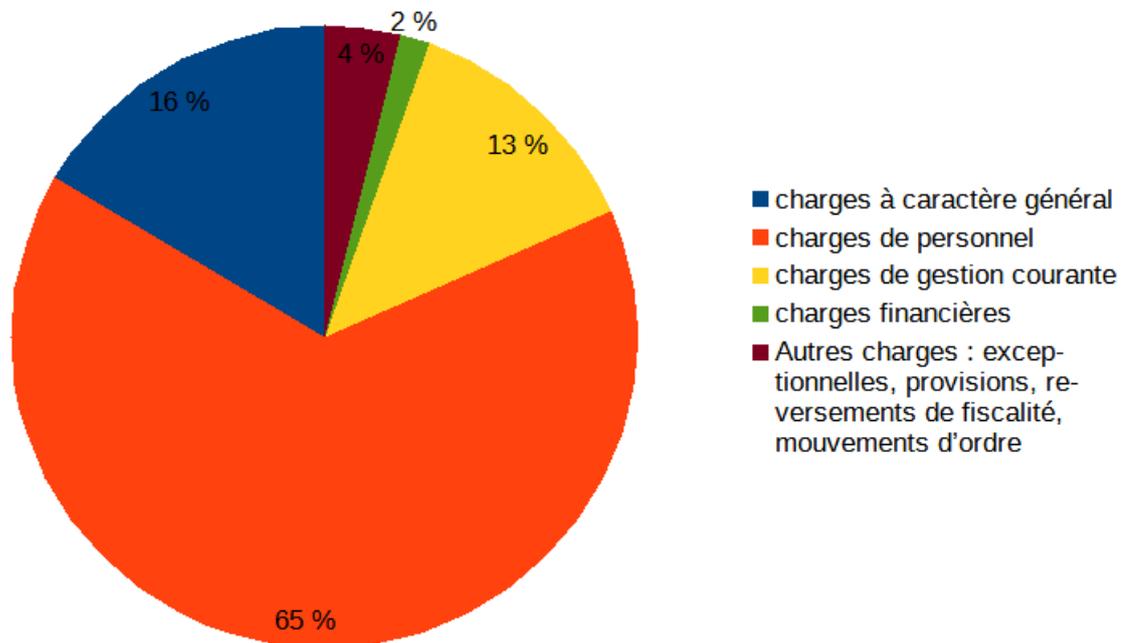


RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT A REPORTER AU COMPTE 002



C. Détail de la section de fonctionnement :

C.1 - Répartition des dépenses de fonctionnement :



Les charges à caractère général ont connu sur l'exercice 2021 une hausse de 8,52 %. Elles concernent les dépenses de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services municipaux, aux services rendus à la population et à la réparation et l'entretien des bâtiments communaux. A titre d'exemple et de façon très synthétique, nous retrouvons ici les dépenses afférentes à la restauration scolaire, les accueils de loisirs, les activités de la petite enfance, de la culture, du tourisme, du développement économique, des seniors, ...

Sont donc concernés dans ce chapitre non seulement les dépenses administratives mais également les prestations de services, les achats de denrées, de matériels, les transports, les classes de neige et séjours, les locations diverses de matériels, l'entretien des espaces verts, les documents de communication, le paiement des impôts et taxes, l'énergie, le carburant, la documentation, le paiement des primes d'assurance, les cotisations, les dépenses de réparation et d'entretien des bâtiments municipaux, ...

Les charges de personnel, en hausse de 1,08 %, comprennent non seulement la rémunération des agents municipaux mais aussi le paiement des charges et cotisations salariales, les versements de transport, les adhésions au Centre National de la Fonction Publique Territoriale et aux œuvres sociales.

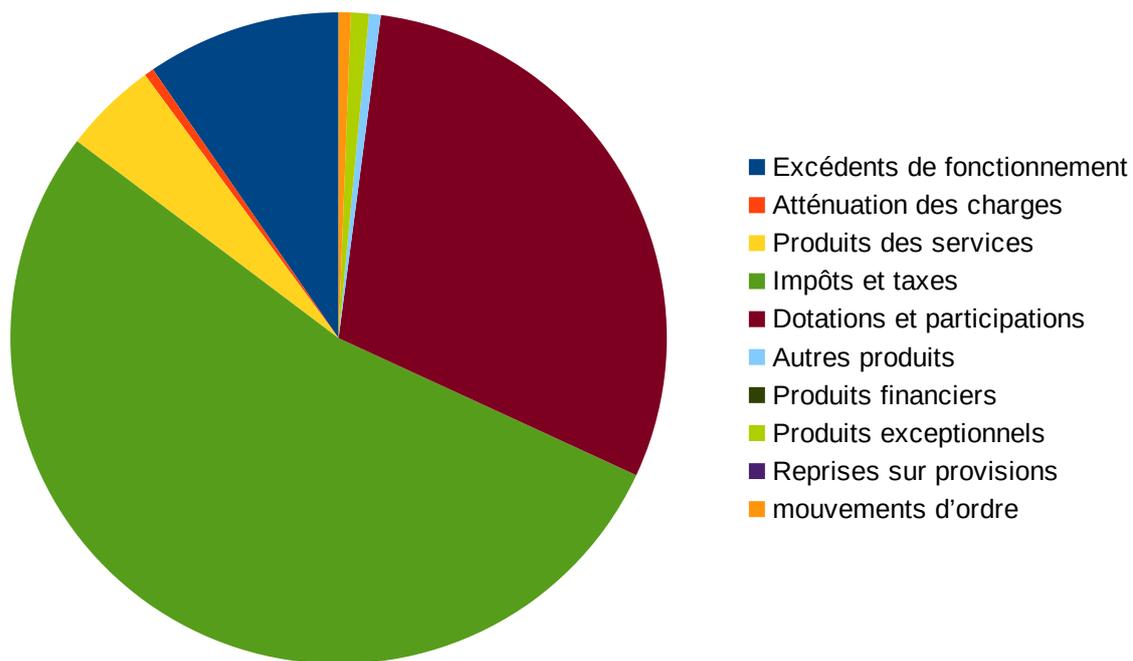
Les charges de gestion courante, en augmentation de 4,23 %, quant à elles, concernent principalement les subventions versées à une centaine d'associations armentières ainsi que les participations financières au Centre Communal d'Action Sociale, à la Caisse des Écoles et au

Syndicat intercommunal de gestion de la piscine Calyssia, les indemnités des élus, les redevances, les funérailles des personnes indigentes, ...

Les charges financières, en baisse de 10,86 %, tiennent compte du remboursement des intérêts des emprunts contractés dans le cadre de la réalisation des projets municipaux (médiathèque, halle de sport Jean Zay, cinéma, demi-pension école Jean Macé, cité sociale et culturelle Trait d'union, ...). Cette baisse des charges financières atteste du désendettement de la Ville.

Les mouvements d'ordre quant à eux sont des écritures comptables spécifiques appelées « amortissements ». Il ne s'agit pas de dépenses réelles.

C.2 - Répartition des recettes de fonctionnement :



D'un point de vue global, les recettes de fonctionnement ont subi une hausse en 2021 de 0,40 % par rapport à 2020. Les principales recettes sont les suivantes :

1 / Les Excédents de fonctionnement sont le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 positif qui est reporté sur l'exercice 2021 en recettes de fonctionnement : il est en baisse de 30,34 %.

2 / A noter que le chapitre « Atténuation de charges » concerne les remboursements de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, de congés paternité, des trop perçus suite à des arrêts maladies, des indemnités journalières, etc. Ce chapitre est en hausse de 94 951,78 €.

3 / Les produits des services qui ont connu une hausse de 27,02 % (+358 835,45 €) concernent les recettes issues des services à la population : accueils de loisirs et périscolaires, restauration scolaire, école municipale de musique, médiathèque, cours municipaux, concessions funéraires, activités seniors, etc.

Malgré la crise sanitaire qui a perduré en 2021, les services municipaux des Armentières, désireux d'un retour à la vie « normale ». Il s'agit des accueils de loisirs, écoles de danse, école de musique, ateliers de pratiques artistiques ainsi que les activités pour les seniors. En 2021, les écoles et les accueils de la petite enfance ont moins fermé leurs portes qu'en 2020. Les recettes liées à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires ont ainsi augmenté.

4 / Les « impôts et taxes » comprennent :

- ✓ Les contributions directes (taxe d'habitation, taxe foncière),
- ✓ La Dotation de solidarité communautaire,
- ✓ Le Fonds de péréquation des recettes intercommunales,
- ✓ Les droits de mutation (issus des ventes de biens immobiliers sur le territoire communal)
- ✓ Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR),
- ✓ L'Attribution de compensation communautaire

Ce chapitre a connu une légère hausse (+ 7,48 %) liée à la progression des droits de mutation (+ 13,74 %) et à celle des contributions directes (+ 1 082 609 €) avec notamment la participation exceptionnelle de l'État à la perte du produit de la taxe d'habitation.

5 / Le chapitre des « Dotations et participations » est en baisse de 3,75 % (-423 618,16 €) et concerne :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation Forfaitaire + Dotation de Solidarité Urbaine + Dotation Nationale de Péréquation),
- Les compensations de taxes d'habitation et foncières,
- Le Fonds Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle.

Concernant la Dotation de Solidarité Urbaine, la ville a perçu 100 929 € de plus que ce qu'elle avait perçu l'année précédente. Armentières se situe au 119^e rang dans le classement des villes les plus défavorisées de France.

La Dotation Forfaitaire n'a subi cette année qu'une baisse de 9 461 € en 2020, suite à une légère baisse de la population, soit une diminution de 1 501 875 € depuis 2016.

6 / Le chapitre « Autres produits » concerne les loyers que la Ville (Hôtel des finances, Trésorerie principale, ...) perçoit en tant que bailleur et le produit des locations de salle.

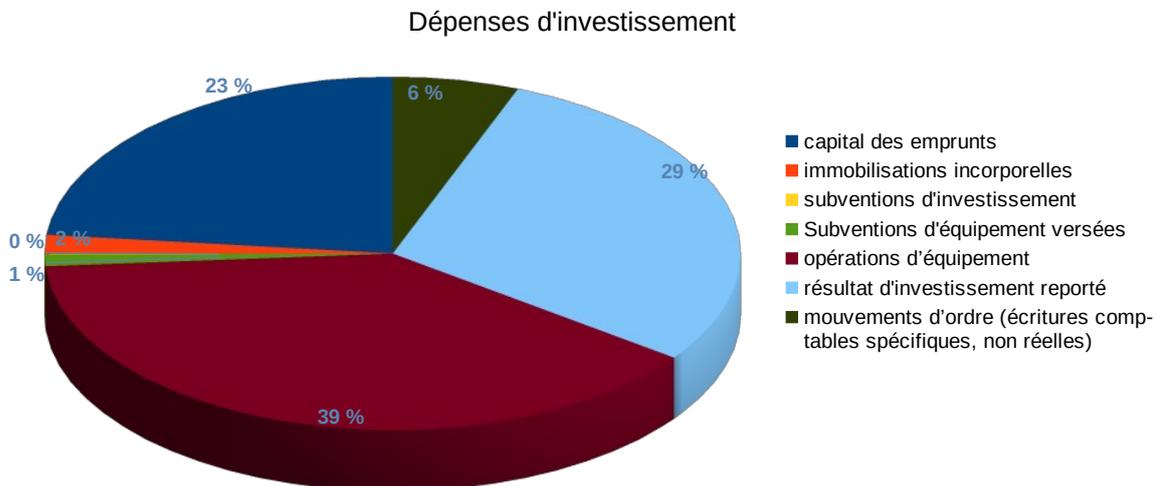
7 / Les produits exceptionnels concernent, entre autres, les frais pour non restitution d'ouvrages à la médiathèque, les remboursements de sinistres par les assureurs et les cessions.

8 / Les mouvements d'ordre sont des écritures comptables spécifiques appelées ici « travaux en régie » et « subventions transférables ». Il ne s'agit pas de dépenses réelles.

D. La section d'investissement en détails :

La section d'investissement affiche un déficit sur l'exercice 2021 de 1 412 497,61 €, auquel on ajoute le résultat négatif de 2020 de 2 903 096,35 €, compensé en partie par le résultat antérieur positif de 3 572 527,18 €. Le déficit cumulé est donc de 743 066,78 €.

D.1 - Répartition des dépenses d'investissement :



Depuis 2017, les dépenses d'investissement ont été contenues et fléchées sur les travaux de rénovation du patrimoine communal et de mises aux normes en matière d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité.

La réhabilitation de l'ancien collège Desrousseaux a débuté en 2016 pour accueillir un pôle culturel et un pôle social. Après l'installation de l'école de musique et la direction de la culture et du tourisme en 2017, l'école d'art (arts plastiques, terre et céramique) ainsi que l'école de couture ont investi les locaux en 2019.

Avec l'achèvement des travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité totale du site, le pôle culturel et social prend aujourd'hui toute son envergure, et peut déployer son identité toute symbolique : « Trait d'Union »

Le pôle social, quant à lui, accueille depuis 2020 :

- ✓ le CCAS,
- ✓ des services municipaux : les services Logement, Prévention Santé et handicap, la Maison des Associations,
- ✓ les services de la Caisse des écoles (Dispositif de Réussite Éducative),
- ✓ des partenaires associatifs qui œuvrent en faveur de l'insertion sociale et/ou professionnelle (Restos du cœur, Tente des glaneurs, ...) ; des travaux ont été réalisés en 2021 au second étage de la Cité Sociale pour l'accueil, à compter de janvier 2022, de certains services de la Mission locale.

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements 2018-2020, de nombreux autres projets ont été réalisés :

- ✓ le terrain synthétique au complexe sportif Jean Zay

- ✓ l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) « Au petit jardin » qui accueille les enfants en transition entre la crèche et l'école maternelle
- ✓ l'accompagnement du projet de la percée de la rue Foch porté par la Métropole européenne de Lille
- ✓ l'accompagnement du projet d'aménagement du square Victor Hugo porté par la Métropole européenne de Lille
- ✓ l'équipement des écoles en visiophone et en nouveaux postes informatiques
- ✓ le remplacement de la toiture de la maison Debosque
- ✓ l'entretien courant du patrimoine
- ✓ la concrétisation du pôle social et l'aménagement des anciens bâtiments CDI et Administration de l'ancien collège
- ✓ les premières études pour l'aménagement/extension du restaurant scolaire Léo Lagrange, qui comprendra une salle en capacité d'accueillir des manifestations associatives et municipales d'ampleur (300 personnes)
- ✓ l'acquisition des 53 et 55, rue Paul Bert pour terminer la restructuration complète du pôle social et culturel
- ✓ l'accompagnement des projets de voirie et/ou d'aménagements portés par la Métropole Européenne de Lille (éclairage public, enfouissement des réseaux, mobilier urbain) sur les sites Ecoquartier, Delobelle et celui des Franges industrielles
- ✓ l'aménagement de l'ancien Rex en Office de Tourisme Intercommunal doublé d'un espace d'exposition temporaire et d'un espace muséal,
- ✓ l'aménagement du square Victor Hugo,
- ✓ l'installation et/ou rénovation de jeux pour enfants sur les sites Victor Hugo, République et Coulée verte,
- ✓ le développement du parc informatique pour accentuer le télétravail, suivant ainsi les préconisations du Ministère du Travail dans le cadre de la crise sanitaire,
- ✓ la réalisation des projets dans le cadre du « budget participatif » : deux parcours santé, un terrain de pétanque, des plantations d'arbres et arbres fruitiers, l'installation de cendriers, un jardin partagé, des vélos bureaux pour les écoles, des bancs en centre ville, un caniparc, un hôtel à hirondelles, un chargeur écologique, ...

En 2021, les dépenses d'investissement ont principalement concerné :

- ✓ l'entretien courant des bâtiments municipaux,
- ✓ la création de réseaux d'éclairage public rue Albert de Mun, sur le pont reliant Armentières à La Chapelle d'Armentières,
- ✓ l'achat de matériel sportif,
- ✓ l'équipement en mobilier des écoles et des services municipaux,
- ✓ le verdissement et l'aménagement paysager
- ✓ Travaux préparatoires / Groupe scolaire Gambetta
- ✓ Travaux d'aménagement du second étage de la cité sociale en vue d'accueillir la mission locale
- ✓ Etudes préalables et accompagnement au titre des compétences communales (éclairage public, mobilier urbain,...) des sites Delobelle, Octroi,...

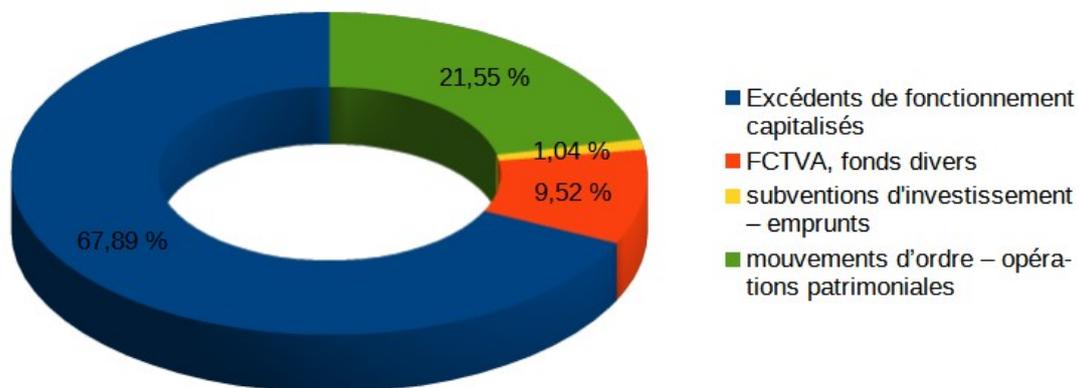
Un nouveau PPI pour la période 2022-2025 est en cours d'élaboration. Il verra la réalisation de projets audacieux et la poursuite de l'entretien du patrimoine communal bâti, notamment :

- ✓ la réfection de la toiture de la salle de tennis, pour laquelle la Ville a été reconnue éligible à une subvention DSIL 2019

- ✓ l'entretien des bâtiments municipaux (priorisation et programmation au regard du diagnostic prochainement établi sur l'ensemble du patrimoine bâti), la réfection de toitures et de systèmes de chauffage
- ✓ l'achat de matériels nécessaires au fonctionnement des services (équipements informatiques, véhicules, ...)
- ✓ la poursuite du programme ADAP favorisant l'accessibilité des bâtiments municipaux
- ✓ la poursuite du « plan LED » sur la collectivité
- ✓ la poursuite du verdissement et aménagement paysager des espaces publics nouveaux et anciens
- ✓ les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Léon Gambetta
- ✓ les opérations liées au budget participatif suite aux résultats de la votation
- ✓ le projet de galerie commerciale
- ✓ les Franges industrielles : démarrage de la 1^{re} tranche
- ✓ Equipement sportif de proximité

Nombre de ces projets sont éligibles à des subventions, qu'il s'agisse de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Fonds de concours de la MEL au titre du sport et/ou de la culture, des Programmes Territoriaux Structurants du Département, des Fonds Régionaux, des Fonds Européens, ... Ces projets intègrent une préoccupation environnementale et prévoient des dispositifs de financement afférents.

D.2 - Répartition des recettes d'investissement :



En 2021, le Fonds de compensation sur la valeur ajoutée (FCTVA) a augmenté de 79,50 % par rapport à celui perçu en 2020, à hauteur de 469 012,83 € en investissement (253 567,26 € en 2020) et de 10 820,93 € en fonctionnement (13 743,93 € en 2020). Ce FCTVA concerne principalement des travaux réalisés en 2019 pour l'entretien du patrimoine (réfection de toitures, de chauffage, éclairage, vitrage, alarmes, assainissement,...) ainsi que les travaux liés à la réalisation du terrain synthétique, l'installation de visiophones dans les écoles, la toiture de la Maison Debosque, l'aménagement de la Cité sociale et culturelle « Trait d'union », la réalisation du square Victor Hugo, l'achat de véhicules, de mobilier, de matériels informatiques, d'équipements sportifs, etc.

N'ayant pas eu recours à l'emprunt depuis 2016, la collectivité avait contracté en 2019 un emprunt de 2 800 000 € au titre des grands projets (travaux et équipements). Elle n'a finalement pas emprunté en 2021 mais envisage de recourir à l'emprunt en 2022.

Par ailleurs, en matière de cession immobilière, La Ville a procédé à un échange foncier avec le Comité Armentierois d'Aide au Logement (CAAL) : Armentières a cédé au CAAL son immeuble situé au 40, rue de Messines (130 000 €) et a acquis deux immeubles du CAAL situés impasse Lamérand (105 000 €), ces derniers étant repris dans le périmètre du projet Euraloisirs. La Ville a ainsi bénéficié d'une soulte de 25 000 €.

En termes de recettes d'investissement, soulignons la subvention versée par la Fédération Française de Football pour la création du terrain synthétique (36 000 €) ainsi qu'un financement du Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour aménager un poste de travail d'une personne en situation de handicap (2 419,80 €).

Pour 2022, de nouveaux dossiers de demandes de subventions ont été déposés au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). De manière générale, chaque projet d'investissement fait l'objet de recherches systématiques de subventions. En l'absence de notification au moment du vote du budget, les recettes ne peuvent être inscrites. Elles le seront au cours de l'exercice au travers des décisions modificatives, et pourront le cas échéant être affectées sur des projets en attente à ce jour, à l'instar de ce qui a été réalisé au cours des exercices 2019, 2020 et 2021, avec les notifications. Une candidature au dispositif SEQUOIA est d'ailleurs engagée afin de favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités [Programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE)].